Publié le : 27/01/2025

Envoyé en préfecture le 27/01/2025
Reçu en préfecture le 27/01/2025
Publié le
ID : 022-200056711-20250123-2025_16-DE

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor

Arrondissement de
Saint-Brieuc

Commune de JUGON-LES-LACS
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JANVIER 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le dix-sept janvier, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.
PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART (arrivée à 20h), M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR, Mme Gwendoline FELIN (partie à 21h40).
POUVOIRS : Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
M. Patrick MENARD a donné pouvoir à M. Eric MOISAN
Absents : M. Thierry LEBOUCHER, M. Pierre AUVRET
Secrétaire de séance : M. Jean-Charles ORVEILLON
Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 18 ; qui ont pris part à la délibération : 19
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

- **2025-16 - RYTHMES SCOLAIRES : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA DEROGATION DE LA SEMAINE A 4 JOURS**

Depuis la rentrée scolaire de 2018, les rythmes scolaires sont modifiés à la suite d'une demande de dérogation auprès de la Direction Académique sollicitée par une délibération du Conseil Municipal en faveur du retour de la semaine à 4 jours. Cette demande a été renouvelée en janvier 2021 par le Conseil Municipal et il est demandé à nouveau de redélibérer pour les prochaines années.

Sous réserve de l'avis favorable du prochain Conseil d'école et considérant l'organisation actuelle, le Conseil Municipal décide de renouveler la demande de dérogation en faveur de la semaine à 4 jours sur le temps scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux devis proposés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

Le secrétaire de séance, M. Jean-Charles ORVEILLON

MAIRIE DE JUGON-LES-LACS
Côtes-d'Armor 22

Mairie de Jugon-les-Lacs
23 rue de Penthièvre – 22270 JUGON-LES-LACS
02.96.31.61.62 – mairie@jugonleslacs.bzh